

■ Eau : le mouvement de déprivatisation s'amplifie

« L'eau, patrimoine de l'humanité, qui est de la responsabilité des collectivités locales depuis la Révolution française, doit rester un droit et ne peut être gérée selon les règles du marché ». Appel de Varages, octobre 2005



Bertrand Pasciuto

Début 2007, l'eau à Courmon ne sera plus gérée par une entreprise privée et les bénéficiaires n'iront pas dans les poches des actionnaires. Le service public est capable de faire aussi bien qu'une entreprise privée, il prouve son professionnalisme au quotidien à Courmon : transport et restauration scolaire, centre aéré et accueil périscolaire, espaces verts et environnement, nettoyage des bâtiments publics, propreté, voirie... Pourquoi pas la gestion de l'eau ? » Bertrand Pasciuto, maire et conseiller général de Courmon d'Auvergne, se réjouit : « L'eau est une ressource vitale. Elle doit donc être, par nature, un bien public. Nous avons promis la reprise en régie municipale de l'eau et de l'assainissement, nous venons de l'acter au Conseil municipal du 17 novembre. C'était un moment fort et émouvant, car nous prouvons là encore que nous mettons en adéquation nos idées et nos actes ».

Un marché cloisonné

Cette décision s'inscrit dans une vaste prise de conscience de la part de nombreux élus locaux. De Neufchâteau à Cherbourg en passant par Grenoble et de nombreuses villes de l'Essonne, un vaste mouvement de déprivatisation s'est mis en marche. Devant l'envolée des factures qui ont plus que doublé en vingt ans, de plus en plus de maires s'interrogent sur les tarifs pratiqués par les grandes sociétés qui se partagent le marché de la distribution. La question qui taraude les élus est simple : l'eau potable est-elle trop chère ? En Essonne, le mouvement a été amorcé dès 1990, notamment à l'initiative du maire de St-Michel-sur-Orge de l'époque, Jean-Loup Englander, également conseiller général, qui a saisi le Conseil de la concurrence. Motif : 96 communes étaient approvisionnées par la Générale des eaux, 67 par la Lyonnaise et seulement 12 villages géraient leur approvisionnement. Une situation de quasi-monopole

Ile-de-France : les élus de gauche mobilisés

Si le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) a bien publié une déclinaison officielle de l'appel de Varages, cette disposition de l'instance présidée par le député-maire UDF d'Issy-les-Moulineaux André Santini est loin de satisfaire les élus de gauche. A l'initiative de Patrick Braouezec, élu (app. PC) de St-Denis, de nombreux maires pétitionnent aujourd'hui pour un retour en régie municipale, en vue de « mettre fin aux largesses » qui seraient concédées par le Sedif à son délégataire privé. Ce texte précise que « Le Sedif, qui est propriétaire du réseau de distribution et des usines de production, a maintenant acquis la compétence suffisante pour être aussi gestionnaire de la distribution. Toutes les conditions sont aujourd'hui atteintes pour pouvoir mettre en accord nos orientations politiques avec nos actes, il serait dommage de ne pas profiter d'une telle occasion, dont les usagers et les collectivités d'Ile-de-France concernés seront les premiers bénéficiaires ».

Le Sedif représentent 144 communes, quatre millions d'habitants et 550 000 abonnés
Contact : 06 70 63 01 40 ou appel.eau.publique@gmail.com

contribuant à faire monter les prix. Après sept années d'instruction, celui-ci vient d'avoir gain de cause par une décision du 3 novembre 2005 selon laquelle le marché reste cloisonné entre les différentes zones de distribution occupée par les trois principaux opérateurs, bien que toutes les conditions techniques, ressource suffisante et interconnexion des réseaux, soient réunies. Ainsi, il n'existe pas de concurrence possible entre les producteurs lors de la mise en concurrence des délégations de distribution de l'eau, et il arrive très rarement que la délégation soit obtenue par une entreprise autre que celle qui produit l'eau⁽¹⁾.

L'eau privée plus chère

« Toutes les études démontrent que les usagers seraient gagnants en termes de prix et de qualité, si les communes distribuaient elles-mêmes l'eau potable », commentait récemment Gabriel Amard, président de l'agglomération des Lacs de l'Essonne et ancien maire de Viry-Châtillon. Si les professionnels assurent qu'eux seuls ont la compétence nécessaire pour traiter les eaux, le mouvement fait tâche... d'eau. Soutenu notamment par Attac, comme le souligne Jean-Luc Touly, également président de l'Association pour le contrat mondial de l'eau (ACME) : *« Les élus ont encore un peu peur de gérer l'eau, mais beaucoup ont pris conscience qu'elle ne peut plus être marchandisée ».*

L'un des moments phares de cette mobilisation sans précédent a été la rédaction par des élus locaux et acteurs sociaux de "l'Appel de Varages" en octobre dernier, pour le service public de l'eau potable en France⁽²⁾. Celui-ci

énonce en préambule : *« Que tous mutualisent leurs expériences et créent les outils pour s'engager ou accompagner ceux et celles qui souhaitent le retour à une gestion publique transparente et démocratique de l'eau potable ».* Récemment signé par Michel Vauzelle, président du Conseil régional Paca, en présence de Danielle Mitterrand, présidente de *France Libertés*, cet appel exige notamment que la gestion de l'eau soit impérativement exclue de la directive Bolkestein. Il faut savoir que 60 % des communes françaises (80 % des usagers) ont délégué la distribution aux trois grands groupes privés et que la facture pour l'usager y est en moyenne 27 % supérieure à celle d'une régie publique et jusqu'à 44 % dans le cadre d'une intercommunalité.

L'appel de Varages a en particulier été largement relayé lors du dernier Congrès des maires de France, en novembre dernier. Ce mouvement de déprivatisation pourrait également toucher à l'avenir d'autres domaines de l'action publique, tels que l'éclairage et les feux de signalisation, comme cela est déjà mis à l'étude par les élus d'Agen...

⁽¹⁾ Dans sa décision de novembre 2005, le Conseil de concurrence insiste sur la possibilité pour les communes de dissocier les marchés de fourniture et de distribution de l'eau lors de la remise en concurrence des délégations de service public de distribution. Cette dissociation permettrait aux communes de pouvoir cesser de s'adresser exclusivement à l'offreur d'eau en gros qui détient le monopole du réseau desservant leur territoire et dégrouper leurs délégations de service public lorsqu'elles sont remises en concurrence.

⁽²⁾ Disponible sur www.acme-eau.com (ACME-Association pour le contrat mondial de l'eau) et auprès de la Fondation France Libertés - Tél. 01 53 25 10 40 ou www.france-libertés.fr

Pierre Mitev



A lire également

L'EAU DES MULTINATIONALES

Rapport de la Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale de 2001 qui reprend notamment les résultats d'une enquête conduite par le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) et de l'Institut français de l'environnement (Ifen) qui relève une différence de prix public/privé nettement plus marquée que celle mise à jour par la DGCCRF.

L'eau des multinationales, les vérités inavouables de R. Lenglet et J.-L. Touly (éd. Fayard). A paraître également "Guide l'élu pour le retour en régie" par J.-L. Touly.

EVOLUTION DES PRIX DE

"Les services publics locaux dans les villes moyennes et leurs intercommunalités" modes de gestions et choix stratégiques à partir de l'analyse de 125 territoires de villes moyennes. Document réalisé par la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) en partenariat avec Dexia Crédit local.

FMVM – Tél. 01 45 44 99 61 également disponible sur www.villesmoyennes.asso.fr
Etude internationale sur l'évolution des prix de l'eau (juillet 2004-juillet 2005) Nus Consulting - Tél. 01 55 47 70 00 ou www.nusconsulting.fr